

LES SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES

MADAGASCAR

(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

[212] Société agricole et commerciale de Madagascar.

Siège social : 21, rue de la Michodière, Paris. — Administrateurs : Président : M. Persel. — Membres : MM. L. Delacre, M. Laffont, E. la Fuente, M. Sanson. — Objet : La Société a pour objet l'exploitation de terrains agricoles et de faire le commerce de tous produits dans l'île de Madagascar. — Le capital social est deux cent mille francs. — L'assemblée générale se réunit dans le courant du mois d'août.

[212] Société agricole et immobilière de Madagascar.

Société anonyme.

Siège social : 23, place Tolozan, Lyon. — Adresse télégraphique : Gindre-Lyon. — T. 12-23. — Administrateurs : MM. Gindre Henri, au château de Laverdines par Nérondes (Cher), président ; baron de La Grange, au château de la Chesnaie par Vatan (Indre) ; Henrotte Hubert, banquier, 20, rue Chauchat, Paris ; Gindre Ludovic, fabricant de soieries, 23, place Tolozan, Lyon. — Commissaires des comptes : MM. Hermann (J.), Amblard [Gabriel]. — Objet : L'objet de la société est l'obtention, l'acquisition, la location, la mise en valeur par tous les moyens de concessions minières et autres, l'exploitation de tous immeubles de tous privilèges et monopoles dans l'île de Madagascar et les pays tropicaux, l'aliénation par tous moyens des dits immeubles, concessions privilèges et monopoles : toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières, quelconques soit à Madagascar, soit dans tous pays tropicaux. — Le capital social est de un million de francs, divisé en 100 actions de 10.000 francs, libérées du quart. — Parts de fondateurs : 30. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. réserve légale ; 10 p. c. compte d'amortissement ; 5 p. c. au capital versé ; le surplus : 5 p. c. au conseil d'administration ; 75 p. c. aux actionnaires ; 20 p. c. aux parts de fondateurs.

[213] Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar.

Siège social : 11, rue Saint-Augustin, Paris. — Président : M. Jules Plassard. — Administrateurs : MM. Edmond [*sic* : Édouard] Goüin, le baron de Nervo, Fernand Pagès [avocat] et de Pellerin de Latouche [secrétaire adjoint du PLM]. — Commissaires des comptes : MM. Fernand Dubuisson et G. Tonnelier. — Administrateur-directeur : M. Fernand Pagès. — Objet de la Société : L'étude, la mise en valeur de toutes entreprises industrielles, agricoles ou commerciales dans l'île de Madagascar, et généralement toutes entreprises susceptibles de favoriser et développer l'influence, l'industrie et le commerce français à Madagascar. — Capital social : Cent vingt mille francs, divisés en 120 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — 90 Parts de fondateurs, à raison de 3 par action, pour les 30 premières souscriptions. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 10 p. c. au conseil d'administration ; le surplus à répartir aux actions et aux parts de fondateurs, dans les mêmes proportions.

[213] Société de Betaniména (Madagascar).

Siège social : Saint-Jean de Côte (Dordogne). — Administrateurs : MM. E. Laborde, J. Rabeaud, A. Pougnet, de Laurière, J. Sohier. — Objet : La mise en valeur de terrains situés à Betaniména ; culture de caoutchouc et de vanille, exploitation de gisements de minerais et pierres précieuses. — Capital : 200.000 fr. en 200 actions de 1.000 fr. dont 100 d'apport entièrement libérées. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale, une somme déterminée par l'assemblée pour une réserve extraordinaire ; 5 p. c. d'intérêt aux actions.

[213] Cie de charbonnage et de batelage de Madagascar.

Siège social : 14, rue de Milan, Paris. — Administrateurs : MM. Debrun ; Lavigne ; Cordonnier ; Morineau ; Verspieren et le Dr Suberbie. — Commissaire des comptes : M. Guérard. — Administrateur délégué : M. [Léon] Gueugnier. — Objet : L'exploitation, à Madagascar, de toutes opérations commerciales, industrielles et de transports maritimes, et, en particulier, de l'établissement d'un service de batelage et d'un dépôt de charbons à Majunga. — Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement versées. — Les titres sont nominatifs. — Parts de fondateurs : 1.000. Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 p. c. au capital versé ; le surplus ; 25 p. c. aux parts de de fondateurs ; 10 p. c. au conseil d'administration ; 60 p. c. aux actionnaires ; 5 p. c. à la disposition du Conseil pour constituer un fonds pour le personnel.

[214] Société coloniale bordelaise de Madagascar.

Siège social : 7, rue Michel, Bordeaux. — Administrateurs : MM. Lagarde Georges, Cassaët Eric, Buisson A., Sengès F., Got, Touton A., Touzin A. — Objet : L'objet de la société est la mise en valeur d'une vaste propriété de 10.500 hectares, sise aux environs de Majunga ; l'étude de toutes les questions commerciales et industrielles qui pourraient favoriser les affaires entre la place de Bordeaux et la colonie de Madagascar. — Capital : Le capital social est de trois cent quinze mille francs, divisé en 1.050 actions de 300 francs. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 10 p. c. à la réserve extraordinaire ; 85 p. c. aux actions

[213] Cie coloniale française d'élevage et d'alimentation de Madagascar.

Siège social : 92, rue Richelieu, Paris. T. 270-17. — Administrateurs : MM. [Léon] Orosdi, [Paul] Lavigne, J.-J. Carnaud, [A]lphonse Helbronner [† 8 mai 1900], [H]enri Frot, [R]ené Baudouy, [E]douard Laillet. — Commissaire des comptes : M. [A]bel Juge. — Administrateur délégué : M. P. Lavigne. — Objet : L'exploitation, à Diégo-Suarez (Madagascar), d'une grande usine pour la conservation de la viande de boucherie, l'achat, la vente, l'élevage, l'importation et l'exportation des bestiaux. — Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., capital entièrement versé. — Les titres sont au porteur. — Répartition des bénéfices : 5 p.c. à la réserve, jusqu'au 1/3 du capital social ; 6 p. c. au capital versé ; le surplus : 10 p. c. au conseil d'administration ; le solde : 50 p. c. à M. [Léon] Gueugnier, comme fondateur.

[215] Cie coloniale de Madagascar.

Siège social : 2, place de l'Opéra, Paris. — Administrateurs : MM. Th. Mante, V. Thiébaud, baron Chaudruc de Crazannes, de Richemont ; L. Delhorbe, E. Laffon, [Paul] Daléas, J. Ch.-Roux. — Objet de la société : Toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la mise en œuvre des ressources naturelles du pays et de la colonisation. La société a passé avec le ministère des colonies une convention pour l'exploitation, à Tamatave, d'un entrepôt réel de douane et de magasins généraux à l'usage du commerce. — Capital social : Un million de francs,

divisés en 10.000 actions de 100 fr. libérées des 3/4. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 5 p. c. au capital versé ; 5 % pour une réserve extraordinaire ; le solde : 10 p. c. au conseil d'administration ; 90 p. c. aux actionnaires.

[215] Cie coloniale des mines d'or de Suberbieville et de la côte Ouest de Madagascar.

Siège social : 18, rue des Pyramides, Paris. — Téléphone : 238-59. — Adresses télégraphiques : Boaniam-Madagascar ; Biebersu-Paris. — Sièges d'exploitation à Madagascar : Majunga, Amboanio, Suberbieville. — Conseil : administrateurs : Cordonnier Louis, président ; Directeur : Diamanti Octave. — Commissaire : Coster Joseph. — Objet : Exploitation de gisements aurifères à Madagascar. — Capital social : Six millions quatre cent mille fr., divisés en 64.000 actions de 100 fr. libérées nominatives et au porteur. La création d'obligations pour 2 millions francs est autorisée. — Répartition : Les bénéfices nets répartis comme suit : 1° 5 p. c. pour former une réserve du cinquième du capital social ; 2° 5 p. c. d'intérêt au capital des actions ; 3° 8 p. c. aux administrateurs. Le reliquat est distribué : 30 p. c. aux parts de fondateurs ; 70 p. c. aux actionnaires. — Bilan : 31 décembre. — Assemblée en juin.

[215] Cie commerciale de Madagascar.

Siège social : 19, rue de Choiseul, Paris. — Administrateurs : MM. Henri Dubief, Ach. Lignon, H. Pensa, L. Servajean, G. Tourneil. — Administrateur délégué : M. A[diren] Dubief. — Commissaires des comptes : MM. Févela, Daléry. — Directeur : Dubief. — Objet : La création de comptoirs français dans les principaux centres de consommation du globe et principalement au Transvaal et à Madagascar, l'exploitation de toutes concessions de quelque nature qu'elles soient. Capital social : Cinq cent mille francs, entièrement versés. — Les titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés actuellement. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 5 p. c. au capital versé ; le surplus : 75 p. c. aux actionnaires ; 25 p. c. au conseil d'administration.

[216] Société française de commerce et de navigation à Madagascar.

[Créée le 26 mars 1898 par la Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar]

Siège social : Paris, 11, rue Saint-Augustin. — Objet : Achats de tous articles pour ses comptoirs. Rayons d'achats pour la Réunion. Importation de produits coloniaux. — Directeur : M. Roux. — Capital : 1.500.000 francs.

[216] Société d'études et d'explorations forestières et commerciales à Madagascar.

Siège social : 8, rue Paul-Lelong, Paris — Administrateurs : MM. Jauvel, Jacquet, Bonnet. — Commissaire : M. Chaussard. — Objet : Les études et travaux de recherches de tous terrains et forêts, la demande et l'obtention de toutes concessions, terrains, forêts, voies de communication etc., dans l'île de Madagascar ; 2° la mise en valeur, l'utilisation et l'exploitation dans l'île de Madagascar de toutes concessions, terrains, forêts, voies de communication et autres éléments s'y rattachant, ainsi que toutes industries annexes ou leur cession à des sociétés d'exploitation ; 3° la formation de sociétés dont l'objet sera la mise en valeur, l'utilisation et l'exploitation de ces concessions, forêts, terrains, voies de communication et éléments divers, toutes industries ayant avec ces opérations un rapport direct ou indirect, ainsi que toutes participations dans d'autres sociétés ; 4° et en général toutes opérations de commerce dans l'île de Madagascar. — Capital : Le capital social est de cent mi lie francs divisé en 1.000 actions de 100 francs, dont 500 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 500 libérées, de 50 francs. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la

réserve ; 5 p. c. d'intérêt au capital versé ; 10 p. c. au conseil d'administration ; le surplus : 50 p. c. aux actions ; 50 p. c. aux parts bénéficiaires.

[217] Société des comptoirs Nord-Est de Madagascar.

Siège social : 6, rue de Flandre à Nantes. — T. 125. — Adresse télégraphique : à Nantes, Dramoce ; à Diego Suarez, Grolleau ; Code A. B. C. — Administrateurs : MM. Saunier, B. R. Fleury, P. Grolleau. — Directeur à Madagascar : M. Grolleau. — Commissaire : M. Menoreau. — Objet : Importation et exportation de tous produits, denrées et marchandises ainsi que le cabotage sur les côtes de Madagascar. — Capital : 505.000 fr. en 1010 actions de 500 fr.

[217] Cie forestière-minière à Madagascar.

Siège social : 3, rue Bourdaloue, Paris. — Administrateurs : MM. Delhorbe [du Comptoir d'escompte], Hégo, Eugène Issaverdens, Michelin, de Préville. — Commissaire des comptes : M. Bougenaux. — Objet : L'objet de la société est la recherche, l'étude, l'obtention, la mise en valeur et l'exploitation de concessions forestières, minières ou autres dans l'île de Madagascar, la participation dans toutes sociétés similaires ou la fusion avec ses sociétés ; la création de toutes sociétés d'exploitation, l'apport ou la cession de tout ou partir des concessions, soit à toute société constituée ou à constituer soit à tout particulier, et toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet principal ci-dessus déterminé. — Capital : Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 francs, 2.000 parts bénéficiaires. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. réserve légale ; 5 p. c. au capital versé ; 5 p. c. au conseil d'administration ; le surplus moitié aux actions et moitié aux parts bénéficiaires.

[217] Société anonyme forestière de Vinany Bé (Madagascar.)

Siège social : Excideuil (Dordogne). — Administrateurs : MM. E. Laborde, G. Rabaud, A. Pouquet. — Objet : Exploitation de la forêt de Vinany Bé. — Capital : 80.000 fr. en 80 actions de 1.000 fr., dont 40 d'apport entièrement libérées, et 40 libérées de 500 fr. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions. Sur le surplus : 1/8 au directeur, 25 p. c. aux parts bénéficiaires, le solde aux actions.

[218] Cie française de cabotage à vapeur de Madagascar.

Siège social : 24, rue d'Enghien, Paris. — Objet : Le commerce et le cabotage sur les côtes de Madagascar. — Capital : 400.000 francs.

[218] Cie française d'entreprises industrielles et commerciales à Madagascar.

Siège social : rue du Printemps, 2, Paris. — Administrateurs : MM. Karl Hanotaux, Jules Kopp, Zénoble Lubbé. — Commissaire : M. F. Albert Charles. — Objet : L'importation et l'exportation dans tous pays et principalement à Madagascar et toutes entreprises commerciales dans cette île et autres pays, ainsi que l'obtention de toutes concessions. — Capital : cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. chacune. Il existe 1.000 parts de fondateur. — Répartition des bénéfices — 5 p. c. à la réserve légale jusqu'à 1/20 du capital social : 10 p. c. au conseil d'administration, 5 p. c. à l'administrateur-délégué ou directeur ; solde, moitié aux actionnaires et moitié aux parts de fondateurs.

[218] Société française d'études et entreprises à Madagascar.

Siège social : 51, rue de Ponthieu, Paris. — T. 521-24. —

Adresse télégraphique : Jeautaud Paris. — Administrateurs : MM. C. Jeautaud, de Rechniewski, E. Mignot. — Commissaires : MM. R. Michel, Brocq. — Objet : La prospection, l'étude et les recherches de tous gisements miniers, aurifères et autres ; toutes opérations mobilières et immobilières, d'industries, de banque et de travaux.

L'exploitation du domaine d'Antsiamala, de dix mille hectares, sur les rives du Sambivano. — Capital : 300.000 francs divisés en 3.000 actions de 100 fr. chacune, libérées de 50 fr. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve jusqu'à 10 p. c. du capital social et 4 p. c. comme intérêt aux actionnaires ; le surplus sera partagé comme suit : 8 p. c. au conseil d'administration ; 50 p. c. aux actionnaires ; 25 p. c. aux parts de fondateur (Série A), et 17 p. c. aux parts de fondateurs bénéficiaires (Série 6).

[219] Société française immobilière de Madagascar.

[Créée le 31 juillet 1897 par la Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar. Dissoute le 17 novembre 1906]

Siège social : 11, rue Saint-Augustin, Paris. — Administrateurs : M. [Jules] Plassard, président : MM. le baron de Nervo, [Félix] Habert, [Edmond] Goüin, de Pellerin de Latouche et [Fernand] Pagès. — Objet : L'achat, la mise en valeur et la réalisation de terrains et d'immeubles dans la colonie de Madagascar. — Capital : 125.000 fr. ; 250 actions de 500 fr., dont 10 entièrement libérées et 240 libérées du quart. — Répartition : 5 p. c. à la réserve légale ; 5 p. c. au capital versé ; 10 p. c. au conseil d'administration.

[219] Cie française de Madagascar [dissoute en 1901. Ancêtre des Messageries françaises de Madagascar].

Siège social : 14, rue de Milan, Paris. — Administrateurs : Président : E. Olivier. — Membres : MM. [Léon] Gueugnier, Delacre, le comte de Malartic ¹, Lapierre. — Directeur : M. [Léon] Gueugnier. — Objet : Affaires d'importation et d'exportation à Madagascar, et toutes opérations commerciales, financières immobilières à Madagascar. — Capital social : est de deux cent mille francs, entièrement versés. Les titres sont au porteur ou nominatifs. Parts de fondateurs : 200. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 5 p. c. d'intérêt au capital versé ; 20 p. c. aux parts de fondateurs ; 10 p. c. administrateurs ; 56 p. c. aux actions.

[219] Société française de recherches et d'exploitations de gisements miniers à Madagascar.

Siège social : 9, rue de Clichy, Paris. — tsO 266-95. — Adresse télégraphique : Soframadag. — Administrateurs : MM. Duglé ; Bougenaux ; Serieys ; H. Gautier. — Commissaires des comptes : MM. P. Jaquet, A. Gaudel. — Objet : L'objet de la société est la recherche et l'exploitation de l'or et de tous autres métaux à Madagascar. — Capital : 290.000 fr. divisé en 2.900 actions de 100 fr. entièrement libérées. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 5 p. c. au capital versé ; 5 p. c. conseil d'administration ; surplus : moitié aux actions et moitié aux parts de fondateurs.

[220] Société française des mines de l'Imerina.

Siège social : 19, rue de Choiseul, Paris. — Administrateurs : MM. Dubief À[drien], Dubief H[enri], Turreil, Besson [de la Marseillaise de Madagascar], Févelat. — Objet : Exploitations minières à Madagascar. — Capital : 325.000 fr.

[220] Société franco-antankare.

[S.A. : printemps 1898.]

Siège social : 8, rue Saint-Blaise, Angers. — Administrateurs : MM. Froger ², Lacarrière, Grignon, Auduy, Girard, Dolbois, Lafarge, Dauge, Mesnard, H. Febvre, comte

¹ Comte de Malartic, propriétaire, demeurant à Saucé, par Mâcon (Saône-et-Loire) : administrateur du [Syndicat du Soudan français](#) (1892).

² Froger : ancien résident supérieur à Diégo-Suarez.

Léonce de Terves ³. — Commissaires : MM. Bougère ⁴, H. Cordier. — Directeur : M. F.-A. Andoy ⁵. — Objet : L'acquisition des terrains dans le pays des Antankars, leur exploitation et la mise en valeur par tous les moyens et toutes les opérations industrielles, commerciales et financières qui s'y rattachent directement ou indirectement, dans l'île, en France et à l'étranger. — Capital : 400.000 francs : 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — Parts de fondateurs : 600, dont 4.000 remises à M. Froger et 200 divisées en 800 coupures attribuées aux 800 premières actions.

[Dissolution : juin 1904.]

[220] Cie [générale] franco-malgache.

Siège social : Paris. — Administrateurs : MM. d'Adhemar, Brunel de Montpellier, H. Chavoix, Ehrmann, C. d'Heygere, [Philippe] Richemond, Alf. Roose. — Commissaire : P. Fuchs. — Constitution : 30 septembre 1899. — Objet : L'exploitation du sol et du sous-sol des terrains et domaines que comportent les concessions dont il lui est fait apport, ainsi que tous autres domaines dont elle obtiendrait la concession ou la propriété dans l'île de Madagascar. Cet objet comprend toutes les branches d'exploitation des domaines, tant au point de vue agricole, forestier ou minier qu'au point de vue industriel et commercial. L'exportation des produits de l'île ; ainsi que toutes entreprises d'armement, d'affrètement et de ravitaillement ; établir ou exploiter, prendre ou donner en location toutes usines et toutes installations industrielles ; obtenir, acquérir et exploiter ou faire exploiter toutes concessions de services publics ou privés pour le transport terrestre, maritime ou fluvial des personnes et des marchandises. La société s'occupe spécialement de la mise en valeur des concessions suivantes apportées par M. Locamus. 1) Cent mille hectares dans la presqu'île de Bavatobé, parmi les terrains limités : 1) au sud par la rivière Bevondra ; 2) au S.-E. et à l'est par la rivière Jongoa, et au N.-E. par la baie Passandara ; 3) au nord par la baie de Bavoutoubé et le Canal de Mozambique. — 2) Deux hectares de terrain domanial dans l'île de Nossi-Combra, pour l'installation d'un sanatorium. — 3) Le complément des deux cent mille hectares, par 4 lots de 25 mille hectares de terrains domaniaux, dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest. — Capital : 4.000.000 francs. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions. Une somme à une réserve spéciale, 10 p. c. au plus ; sur le surplus : 10 p. c. aux administrateurs ; 5 p. c. au personnel ; sur le surplus : 50 p. c. aux actionnaires ; 50 p. c. aux parts de fondateurs.

[221] Cie générale du sud de Madagascar.

Siège social : Paris, rue des Martyrs, 66. T. 279-71. — Directeur : M. Janne J.-L.

[221] Société générale de transports à Madagascar.

³ Léonce de Terves (1840-1916), 83, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris : député du Maine-et-Loire (1881-1893), administrateur des Hauts Fourneaux et aciéries de la Providence (gendre du sénateur Trémouroux, président de cette grande affaire belge) et de la Société française industrielle d'Extrême-Orient (puis de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics)(SFEDRP), président de la Société française des mines de fer (Algérie et Normandie), membre du Comité de l'Asie française.

⁴ Probablement Georges Bougère, banquier à Angers. Administrateur de la Société française de chemins de fer au Dahomey (1901). Ses deux frères étaient députés du Maine-et-Loire.

⁵ Probablement François Audoy (et non *Andoy*) : décédé dans la première semaine de juin 1900 (*Journal officiel de Madagascar*, 20 juin 1900).

Siège social : Paris 50, rue de la Chaussée-d'Antin. — Administrateurs : MM. Delhorbe, Chalupt ⁶, Delessert, Herbault ⁷. — Commissaire : M. Olyois. — Objet : Transports de toute espèce à Madagascar où à destination de Madagascar, et toutes opérations qui s'y rattachent directement ou indirectement. — Capital : 800.000 fr. en 8.000 actions de 100 fr., 8.000 parts bénéficiaires. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 6 p. c. dividende au capital versé ; sur le solde : 5 p. c. aux administrateurs ; l'excédent : 75 p. c. aux actions ; 25 p. c. aux parts bénéficiaires.

[221] Société des gisements aurifères d'Anasaha à Madagascar.

Siège social : 39, rue Thomassin, Lyon. — T. 1084. — Adresse télégraphique : Anasaha, Lyon. Code télégraphique : A. B. C. — Administrateurs : M. [César] Bouvier, président ; MM. Léon Boussand, administrateur délégué ; Lucien Boussand, [Henri] Duclaux-Monteil, Jules Fisch et [Gabriel] de Magneval. — Commissaire : M. Canavy. — Directeur : M. [J.-B.] Sescau. Objet : l'exploitation des concessions aurifères d'Anasaha et de Voromahery près de Tsinjoarivo (Madagascar). — Capital : Le capital social est de deux cent mille francs en 8.000 actions de 25 francs. — Bilan : 30 juin.

[222] Cie de Kitsamby et d'Ankavandra (Madagascar).

Siège social : 9, rue de Clichy, Paris. — T. 266-95. — Administrateurs : MM. Dubuy, Duglé, E. Bougenaux. — Commissaires : P. Jaquet ; Serieys. — Objet : Exploitation du gisement minier de Kitsamby et autres gisements. — Capital : 110.000 francs en actions de 100 fr.

[222] Cie lyonnaise de Madagascar. Ancienne société en commandite Ch. Pagnoud et Cie, fondée en 1892.

Siège social : 26, de l'Arbre-Sec, Lyon. — Adresse télégraphique : Pagnoud-Lyon. — T. 13-00, code télégraphique : A. Z. — Administrateurs : MM. Éd[ouard] Prénat [pdt Hauts Fourneaux de Givors, adm. de la Société lyonnaise d'études au Maroc (1912), des Forges de la Marine (1913)...], président, 5, quai d'Occident, à Lyon ; L[azare] Wolff [de

⁶ Charles Chalupt débute dans les années 1880 au sein d'une petite Cie d'assurances présidée par son père, La Clémentine, dont il finit par démissionner en 1897 à la suite d'une série de mauvais résultats. Entre-temps, il est devenu, à la fin de 1894, administrateur — avec 1.023 actions — de la Société nouvelle des Éts Decauville aîné dont il se retirera en 1909, alors que la société est contrainte de réduire son capital de 60 %. Fin 1895, il entre au conseil de la Banque française de l'Afrique du Sud. Il est alors décrit comme associé d'agent de change (probablement d'Herbault, fondateur de la BFAS et de la Cie générale d'électricité), ancien administrateur de la Société nationale de crédit et administrateur d'autres sociétés. Il représente la BFAS à la Société française de commerce sud-africain (1896), à la Société française d'électrometallurgie (1898) et à la fantomatique [Société générale de transports à Madagascar](#). En 1900, il devient administrateur de la Rente foncière, fonction qu'il conserve jusqu'en 1906, date de la prise de contrôle par la Société auxiliaire de crédit (Charles Victor). Il figure en outre parmi les actionnaires de la Cie impériale éthiopienne qui monnaiera chèrement l'abandon de son option sur le chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba. L'année 1901 le voit au conseil de la BFCI, suite à l'absorption par celle-ci de la Banque française de l'Afrique du Sud. Il y reste jusqu'en 1903. Il multiplie alors les mandats dans des affaires minières, où l'on retrouve toujours les mêmes associés : le baron de Bondeli, du Crédit lyonnais ; André Boscher, le baron Albert de Diétrich ; Max Lyon, ingénieur de Polytechnique-Zurich ; Wilmotte... Citons le Djebel-Ressas (Tunisie), les Mines de Guelma (1905), les Mines de cuivre de Tuco-Cheira, au Pérou (1905)(dissolution en 1908), les Mines de cuivre de Naltagua au Chili et celles de Campanario en Espagne, du Djebel-Sidii en Tunisie, de l'Eyrieux en Ardèche (1907), les mines de plomb, zinc et argent du Djebel-Guendou (Algérie), la Société de recherches [d'or] du Plateau central (1908), la Société minière de Cogolin (Var)(dissoute en 1919) et les éphémères Mines d'Oranie (1919-1926)(Algérie et Maroc)...

Surtout, il s'investit dans l'électrometallurgie — longtemps administrateur de Dives (réelu en novembre 1927) et de sa filiale l'Électrolyse du Palais, près de Limoges — et dans la houille blanche : Société industrielle d'énergie électrique et (à partir de 1903) Usines hydro-électriques des Hautes-Pyrénées.

En outre commissaire des comptes de la Banque hypothécaire franco-argentine (1910).

⁷ Nemours Herbault : agent de change, fondateur de la Banque française de l'Afrique du Sud et de la Cie générale d'électricité.

la Banque Étienne-M. Cottet, Lyon], rue Hôtel-de-Ville, à Lyon ; L. Souchon, 5, place de la Charité, à Lyon ; M. Gautier, 29, rue de Trion, à Lyon ; Administrateurs délégués, Ch. Pagnoud, 30, montée des Carmélites, à Lyon et Ch. Hallot, à Tananarive. — Commissaires des comptes : MM. J. de Boissieu ⁸, avenue de Noailles, à Lyon ; L. Imbert, 21, rue Désirée. — Objet : Exploitation de comptoirs commerciaux à Madagascar. Comptoirs à Tamatave, Antsirabe, Ambositra, Vatomandry, Mananzary. Création à Tananarive du Grand Bazar Parisien, maison de vente en détail de tous produits français. — Capital : Deux millions de francs, divisé en 2.000 actions de 1.000 francs chacune, dont 200 entièrement libérées de moitié (actions nouvelles) ; 216 parts bénéficiaires attribuées aux premiers souscripteurs de la société en commandite, soit 58 à MM. Pagnoud et Hallot et 58 à diviser entre les premiers souscripteurs, à raison de 2 par parts de 5.000 fr. soit à rembourser par 20 p. c. jusqu'à 500.000, 15 p. c. jusqu'à 750.000 fr. 10p. c. jusqu'à 1.000.000 à prélever sur les bénéfices ; à ce moment, elles seront considérées comme remboursées et partant annulées. — Assemblée : novembre. — Bilan : 31 décembre. — Dividendes des cinq dernières années : 5 p. c. sur le capital versé.

[223] Madagascar : Société française de commerce et de navigation.
Siège social : Paris, rue Saint-Augustin, 11. — T. 236-13.

Cie marseillaise de Madagascar, L. Besson et Cie
Siège social : Marseille, 5, rue de la République. T. 1182. — Adresse télégraphique : Malgache, Marseille. Code télégraphique : A. B. C. — Lieber. — Membres du conseil de surveillance : MM. Lucien Estrine, Fernand Kiss, Léon Magnan, Joseph Vigne. — Objet : Opérations commerciales à Madagascar. — Capital : 2.400.000 fr. en 4.800 actions de 500 fr. — Bilan : au 30 juin. — Dividendes : 1899-1900, 50 fr. pour les actions n° 1 à 120 ; 23 fr. 23 pour les actions n° 1201 à 2400, 106 fr. 61 par part de fondateur.

[223] [Messageries françaises de Madagascar](#).

Siège social : 14, rue de Milan, Paris. — Administrateurs-membres : MM. E. Dusargues de Colombier, P. Gibus, L[éon] Gueugnier, J. Mirio, Vincent, É[douard] Jéramec. — Objet : 1° La construction et l'exploitation d'une voie navigable dite « Canal des Pangalanes », à établir le long de la côte est de Madagascar, entre Tamatave et Andevoranto ; 2° toutes autres entreprises de transports par terre et par eau dans l'île de Madagascar ; 3° l'exploitation de tous terrains boisés ou non boisés dans la dite île dont la concession serait apportée ou accordée à la Société ; 4° l'établissement et l'exploitation de tous restaurants, buffets et hôtels dans l'île de Madagascar ; 5° l'établissement et l'exploitation de magasins généraux, docks et warrants à Madagascar ; 6° et généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux objets ci-dessus spécifiés. — Capital : Le capital social est fixé à trois millions divisés en 30.000 actions de 100 francs chacune, dont 12.500 entièrement libérées, ont été attribuées à la Compagnie française de Madagascar, en représentation des 10 % de bénéfices ci-dessous attribuées aux souscripteurs des 12.500 premières actions de numéraire, il a été attribué 12.500 titres de parts fondateurs au porteur, sans valeur nominale. Ces titres ont été répartis entre les souscripteurs des 12.500 actions, dans la proportion du nombre d'actions souscrites par chacun d'eux, soit à raison d'une part par action. Obligations 1.250.000 en obligations de 500 fr. — Répartition des bénéfices : 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit

⁸ Probablement l'ingénieur des mines Jules de Boissieu, surtout connu comme président des Houillères de Bérestow-Krinka, administrateur des Forges et aciéries de la Kama, de la Société lyonnaise des forces motrices du Rhône, des Mines de Rive-de-Gier (1907), président des Établissements de l'Homme et de la Buire... mais qui, à ses débuts, avait été mêlé aux affaires coloniales comme administrateur de la Compagnie lyonnaise indo-chinoise (1898).

par la loi Aux actionnaires, à titres de premier dividende 6 % ; 15 % au conseil d'administration ; puis 75 % a toutes les actions sans distinctions, et 10 % aux souscripteurs des 12.500 actions représentatives du capital en numéraire.

[224] Cie mobilière et immobilière de Madagascar.

Société industrielle et coloniale.

Siège social : 37, rue Taitbout, Paris. — Objet : L'objet de la société est l'achat de terrains, la construction de maisons, l'importation et l'exportation de matières premières à Madagascar. — Capital : Le capital social est divisé en deux mille huit cents parts de propriétés sans désignation de valeur.

[166] Omnium colonial français

Siège social : Paris, rue Pasquier, n° 2. — Adresse télégraphique : Niuges Paris. — T. 279-97. — Code télégraphique en usage : du lieutenant Nys — Administrateurs : Président du conseil : M. Oudin Alfred ; Administrateur délégué : M. le général Lepus François-Ernest ; MM. le comte Revelière de la Revelière Ernest, de Brancion de Liman, de Mont-Serrat Frédéric, Keusters Léon, De Bruyne Théophile, Ortegat Hippolyte, Janssens Paul, Dehesdin Gaston. — Commissaires des comptes : MM. Paul Tanière, Lauwers-Reding. — Objet : l'étude pour l'obtention de concessions dans les pays d'outre-mer, toutes opérations commerciales et financières. — Capital : 2.000.000 francs, 20.000 actions et 20.000 parts bénéficiaires. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions ; 10 p. c. au conseil d'administration ; sur le solde après amortissement, 75 p. c. aux actions ; 25 p. c. aux parts bénéficiaires.

Le compte de profits et pertes au 31 décembre 1899, qui se traduit par un solde débiteur de 18.069 fr. 22, se présente comme suit :

Les participations de l'Omnium au 31 décembre, qui s'élevaient à 856.250, sauf mémoire, résidaient dans les Compagnies de la Haute-N'Gounié, du Kouango-Oubanghi, du Kouango Rive Droite, et du [Wharf de Tamatave](#).

[224] Société des Plantations de Mahanoro.

Siège social : Excideuil (Dordogne). — Capital : 300.000 fr.

[224] Société des Plantations de Mananzary.

Siège social : 42, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux. — Capital : 100.000 fr.

[224] Société parisienne des mines à Madagascar.

Siège social : Paris, 10, rue d'Aumale. — Administrateurs : MM. E. Theurier, M. Combet, L. Vallée, H. Bonduel. — Oljet : La prospection, les recherches, l'étude de tous gisements miniers, aurifères ou autres dans l'île de Madagascar, l'exploitation de toute concession de mines et terrains ; la participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un de ces objets. — Capital : Cent et cinquante mille francs en 1.500 actions de 100 fr., dont 1.092 d'apport entièrement libérées, et 408 souscrites en espèces.

[224] Société roubaisienne de Madagascar.

Siège social : Roubaix, rue de la Gare, 6. — Administrateurs : MM. A. Motte, A. Wattine, L. Moyart, Ch. Bernard, L. Mesureur, A. Turgo-Dubois. — Objet : Mise en valeur de concessions de tous genres à Madagascar. — Capital : 500.000 francs en 1000 actions de 500 fr. dont 200 actions libérées attribuées à rapporteur et 800 actions libérées de 125 fr. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions ; 5 p. c. aux administrateurs. Le solde 50 p c. aux actions ; 50 p. c. aux parts de fondateur.

[225] [Salines de Diego-Suarez](#).

Siège social : 47, rue des Mathurins. Paris. — Conseil d'administration : MM. Léopold Degoix ; Lucien Durand ; Armand Guffroy ; Arthur de Faymoreau d'Arquistade [qui ne font qu'un] ; Henry Lée ; Marius Martin ; Octave Noël ; le comte Élie Petiton ; Louis Pichon ; Henri Pignot ; Gabriel Richou ; Louis Girard ; Eugène Renevey. — Commissaires des comptes : MM. [Alfred de] Watteville et Maurice Guffroy. — Objet : exploitation des salines et le commerce des produits de celle-ci, et notamment l'exploitation des salines dont l'apport leur est fait, et le commerce de sel dans la région de Sud-Est africain, les colonies françaises de Diego-Suarez, de la Réunion, dans les pays protectorats de Madagascar, Indes et autres régions. — Capital : le capital a été réduit à six cent quatre-vingt mille francs et divisé en 1.700 actions de 400 fr. entièrement libérées.

[225] [Syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar.](#)

Siège social : Lyon, rue Thomassin. — T. 104. — Constitution : 7 février 1897. — Code télégraphique : ABC. — Administrateurs : MM. Léon Boussand, président ; Meurs ; Duclaux-Monteil ; [César] Bouvier et de Magneval ; Louis Meurs, administrateur délégué à Madagascar. — Commissaire : M. Canavy. — Objet : Exploitation de compte à demi avec la société des gisements aurifères d'Anasaha des concessions de gisements aurifères d'Anasaha et de Tsinjoarivo. Exploitation du gisement de Békabya dans la province de Majunga. Le syndicat a la priorité pour des gisements aurifères dans la baie d'Antonjil et pour l'exploitation d'un massif forestier de 170.000 hectares dans le nord de l'île. — Capital : 110.000 francs. — Bilan au 31 décembre.

MODIFICATIONS AUX SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES À MADAGASCAR

[491] Société agricole et immobilière de Madagascar. (Voir p. 212).

Commissaires des comptes : MM. Durillon et Amblard.
Les titres sont libérés de moitié.

[491] Cie Coloniale de Madagascar. (Voir p. 215.)

Administrateurs : Ont cessé d'être administrateurs : MM. Laffon et Delhorbe.

[491] Cie coloniale des mines d'or de Suberbieville et de la Côte Ouest de Madagascar. (Voir page 215.)

Siège social : Paris, 3, rue Blanche.

[492] Société française d'études et entreprises à Madagascar. (Voir page 218.)

Administrateurs : MM. Eugster et de Cointet.

Capital : 600.000 fr. par la création de 600 actions nouvelles de 500 fr. chacune ; réunion de 5 actions anciennes de 100 fr. en une action de 500 fr. ; le capital est aussi composé de 1.200 actions de 500 francs.

[492] Société française des mines de l'Imérina. (Voir p. 220).

En liquidation : Liquidateur : M. Henri Dubief.

[492] Compagnie [générale] franco-malgache. (Voir p. 220).

Administrateurs : MM. Albert Cousin, président ; Philippe Richemond, administrateur délégué ; Brunel de Montpellier ; Henri Chavoix ; Camille d'Heygère ; William Guynet ; Alfred Roose ; Commissaires des comptes : MM. Henri de Keyser et Paul Fuchs.

[492] Cie de Kitsamby et d'Ankavandra. (Voir p. 222).

Capital : 1 50.000 fr.

[492] Cie lyonnaise de Madagascar, Ancienne société en commandite Ch. Pagnoud et Cie, fondée en 1892. (Voir p. 222).

Capital : 2000 actions de 1000 fr. entièrement libérées.

Deux comptoirs nouveaux sont à ajouter à l'objet social : Majunga, Tuléar.

[492] Messageries françaises de Madagascar. (Voir p. 223).

Capital : Le capital social est de 3.250.000 fr. en actions de 100 fr.

Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve ; 6 % comme premier dividende à toutes les actions ; sur le surplus : 15 p. c. au conseil d'administration ; 77,30 p. c. à tous les actionnaires ; 7,692 p. c. aux souscripteurs des 12.500 premières actions de numéraire.

[14] Trust colonial.

Siège social : Bruxelles, avenue des Arts, 30.

Téléphone : 2350.

Adresse télégraphique : Végétaux.

Administrateurs : MM. Alfred Roose, Arthur Roose, Henri Hage Orban de Xivry, Auguste Collet, Camille d'Heygere, Ad. Bero, Gust. Bruneel de Montpellier. —

Commissaires des comptes : MM. Jules Mussely, Arnold d'Udekem d'Acoz et Victor de Coen.

Bilan : 30 juin. — Assemblée générale : 3^e mardi de novembre.

Constitution : 7 avril 1899.

Objet : Toutes les opérations financières et de crédit de nature à faciliter et à développer les entreprises coloniales.

Capital : 15.000.000 de francs ; 150.000 actions de capital de 100 francs, 150.000 actions de dividende.

Répartition : 5 % à la réserve ; 5 % aux actions de capital. Sur la somme restante, il est attribué un et demi pour cent à chaque administrateur et un demi pour cent à chaque commissaire. L'excédent sera distribué par moitié aux actions de capital et les actions de dividende.

Le Trust a pris des participations dans les entreprises suivantes : le Sud-Est Africain, la Guinée Portugaise, la [Compagnie générale franco-malgache](#), l'Inhambane, la Compagnie du Luabo, le Comptoir commercial de Bengwilla, la Kadéi-Sangha, la Mobaye, le Syndicat de Colombie, la Compagnie de Gorongoza, l'Abuna. Il a également pris une participation dans le Trust colonial portugais, les mines d'or de Macequece.

Résultats : Le bénéfice a été de 818.979 fr. 37 et après le paiement des frais généraux il est resté un bénéfice de 717.552 fr. 25 consacré à des amortissements.

SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES NOUVELLES

[499] Société coloniale des cafés de l'Imérina.

Siège social : Marseille, 129, chemin du Chartreux.

[500] Cie forestière de Madagascar.

Objet : L'exploitation de la concession de 150.000 hectares (moitié en forêts, moitié en terres cultivables) accordée à la compagnie dans la province de Maroantsetra. La

compagnie a installé une scierie à vapeur à Tanjona destinée à fournir des maisons démontables ; la compagnie fournit des bois de charpente et de parquet dans l'Afrique du Sud et les îles ; elle s'occupe de l'exploitation des terrains cultivables qui lui sont concédés en créant une importante entreprise d'élevage.

Capital : 1.2000.000 francs.

[502] Compagnie du lac Alaotra

Siège social : Avenue de l'Alma, 26, Paris.

Administrateurs : MM. Ludovic de Contenson, avenue d'Antin, 37, Paris ; le comte Gérard de Ganay, rue du Faubourg Saint-Honoré, 137, Paris ; Armand de Ginoux, rue de l'Arcade, 14, Paris ; Albert Filhouland, avenue de l'Alma, 26, Paris.

Objet : Le commerce et l'élevage du bétail à Madagascar, l'exportation en tous pays, soit de viandes salées, congelées ou de conserves ; toute entreprise de transport fluvial ou maritime se rattachant au but de la société ; toutes exploitations agricoles, commerciales, industrielles ou minières, la construction et l'entretien de tous chemins de fer, tramways, routes, canaux, ouvrages publics ou particuliers nécessaires ou utiles au but de la société et d'une façon générale, toutes opérations mobilières, immobilières, d'industrie, de banque, de commerce, de travaux pouvant se rattacher à la société, par voie d'apport, de fusion ou de création de sociétés nouvelles, soit par tout autre moyen, en un mot, toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la société.

Capital : 500.000 francs ; 5.000 actions de 100 francs.

Répartition : 5 % à la réserve légale ; 5 % pour constituer un fonds de prévoyance ; somme nécessaire pour fournir aux actions 5 % à titre d'intérêt. Sur l'excédent, il sera prélevé : 10 % attribués au conseil d'administration, à répartir suivant convention entre les membres du conseil ; 10 % au premier directeur général à Madagascar.

[507] Compagnie des plantations de Vohibalotra.

Administrateurs : MM. Mithouard ; Laborde ; Fonsegrive.

Objet : Exploitation de terres concédées à Madagascar par des plantations et l'élevage.

Capital : 240.000 fr., divisé en 240 actions de 1.000 fr. Quatre-vingts de ces actions, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Laborde, apporteur de la concession ; les 160 actions restantes ont été entièrement souscrites et libérées de 25 p. c.

[507] Société pour l'importation des produits français à Madagascar.

Siège social : Lyon, 65, rue de l'Hôtel de ville.

MAISONS DE COMMERCE MADAGASCAR.

[raisons sociales en minuscules grasses baveuses : risques d'erreur]

[545] Armel Aug. (Siège social : Farafangana). — Nationalité française. — Genre d'affaires : échange de tous produits.

Besson et Cie (Siège social : 14, place de la Bourse, Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, liquides, produits divers. — Succursales : Tamatave, Majunga, Fianarantsoa, Maroantsetra.

Bilger (Siège social : 10, rue Venture, Marseille). — Nationalité française. — Genre d'affaires : rafia. — Succursale : Tamatave.

Billaud G. (Siège social : Majunga). — Nationalité française. — Genre d'affaires : bois du pays, vins, conserves.

Blanc et Lecomte frère (Siège social : Fianarantsoa). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles et divers, cafés.

Bonnemaison (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : liquides et comestibles.

Bonnet (Siège social : Tamatave). Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, quincaillerie, divers articles de traite, indiennes. — Succursales : Ambositra, Andevorante.

Bontemps et Favre (Siège social : Vatomandry). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles et articles indigènes.

Boucherville (Siège social : Tamatave). Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : toiles, liquides, divers. — Succursale : Andevorante.

Bucquet frères (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers. — Succursales : Andevorante, Vatomandry.

Cavrel (Siège social : Tananarive, Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie, produits divers.

[546] Chantepie (Siège social : Tamatave ;. Nationalité française. — Genre d'affaires : divers.

Cham-Lai (Siège social : Vatomandry). — Nationalité chinoise. — Genre d'affaires : épicerie et liquides.

Chartfou Jeeva (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité indienne. — Genre d'affaires : tissus, épicerie, librairie, fournisseur des administrations coloniales et locales à Diego Suarez. — Succursale : Antsirabé

Costan-Riget (Siège social : Tananarive, Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Produits divers.

Couget (Siège social : Bordeaux). — Nationalité française. — Genre d'affaires : Objets divers. — Succursales : Tananarive.

Dadaboy et Cie. Siège social : Londres, adresse télégr. Diamètre London. — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus (de provenance indienne et anglaise). — Succursales : Tananarive, Andevorante.

Daniel. — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, quincaillerie, divers.

Dauvergne (Siège social : Vatomandry). — Nationalité française. — Genre d'affaire : toiles et articles indigènes.

Delacre (Lucien). (Siège social : 9, rue Bleue, Paris). — Genre d'affaires : tissus, import. — Succursales : Tananarive, Tamatave, Fianarantsoa, Ambositra, Maroanisetra, Sainte-Marie-de-Madagascar, Vatomandry, Mananjary.

Delanuz-Thomy (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, bois.

Deloute (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers (agent de la Compagnie havraise péninsulaire).

Deutsche Cestafrikanische, Gesellschaft (Siège social : Hambourg). — Nationalité allemande. — Genre d'affaires : tissus, verroterie, bières. Tous produits. — Succursales : Nossi-Bé, Majunga.

Douyère (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, modes et spiritueux.

Dupuy (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus, produits divers. — Succursales : Maroantsetra, Ténérive, Andevorante.

Fontoymont-Jouchoux et Cie (Siège social : Maroantsetra). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, produits divers.

Frager (L.) et Cie (Siège social : 16 bis, rue de Londres, Paris). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, bois. — Succursales : Diego-Suarez, Nossi Bé, Majunga, Tulear, Vohémar.

Giraud, frères (Siège social : Tananarive). — Nationalité française. — Genre d'affaires : tissus.

Garnier (Siège social : Majunga). — Nationalité française. — Vins, produits alimentaires.

Golas (Siège social : Tamatave). — Nationalité suisse. — Genre d'affaires : toiles, liquides, produits divers. — Succursale : Andevorante.

Grands Bazar de Betsileo (Siège social : 10, rue des Ardennes, Paris). Genre d'affaires : articles de Paris, quincaillerie, articles de ménage, alimentation, vins, vêtements, parfumerie, transports, menuiserie, charpente. — Succursales : Fianarantsoa, Ambositra.

[547] Grands Magasins du Louvree (Siège social : Paris). — Genre d'affaires : tissus, et tous produits. — Succursales ; Tananarive, Tamatave.

Gratry (Établissements) (Siège social : Lille). Genre d'affaires : tissus. — Succursale : Tananarive.

Grenard (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : banque-avances sur marchandises, escomptes, avances en garanties.

Grolleau (P.) et Raoul (Siège social : Vohémar). — Genre d'affaires : tissus, quincaillerie, liquides.

Guénet (Siège social : Vatomandry). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles et articles indigènes.

Hoffmaan (Siège social : Tananarive). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers.

Ihramdjy-Aly-Bay (Siège social : Diego -Suarez). — Nationalité indienne. — Genre d'affaires : riz, bois, articles indiens, pétrole.

Ismail Amode et Cie (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité indienne. — Tissus, chaussures, parapluies.

Issandjee-Akimdje (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité indienne. — Genre d'affaires : huiles.

Jacquet et Cie (Siège social : Majunga, Helleville, Nossi-bé). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vêtements, articles de Paris ; bijouterie.

Jeancier et Cie (Siège social : Majunga). — Nationalité française. — Genre d'affaires : bois du Nord, fer, acier, peintures, goudron, cordages, charpentes, meubles (provenance de Norvège exclusivement).

Knett (Siège social : Majunga). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus, articles de traite, importation et exportation.

Lacoste frères (Siège social : 189, boulevard de Caudéran, Bordeaux). — Genre d'affaires : vins, conserves. — Succursale : Majunga.

Laroque et Cie (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus. — Succursales : Tananarive, Fianarantsoa, cercle d'Ambatydrakaza, Vatomandry.

Lavaux E. (Siège social : Majunga). — Nationalité française. — Genre d'affaires : quincaillerie, fer, constructions.

Légaux (Siège social : Vatomandry). — Genre d'affaires : toiles et liquides.

Leseur (Siège social : Tuléar). — Nationalité française. — Genre d'affaires : produits divers.

Maigret (Siège social : Tamatave-Andevorante. — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : toiles et liquides.

Maigret (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus, produits divers. — Succursales : Maroantsetra-Andevorante.

Malaurent (Siège social : 21, quai de Paludate, Bordeaux. — Genre d'affaires : échange de tous produits. — Succursale : Fort-Dauphin.

Mamode Issop, Atchia (Siège social : Vatomandry). — Nationalité indienne, sujet britannique. — Genre d'affaires : toiles ; transitaire.

Mante frères et Borelli, de Régis aîné (Siège social : 7, rue de l'Arsenal, Marseille). — Genre d'affaires : armateurs, vins, alcools, matériaux de construction. — Succursale : Majunga.

Marchal (Aug.) (Siège social : Fort -Dauphin). — Nationalité.

[548] Menil (Siège social : Andevorante). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, quincaillerie, divers.

Moinard (A.) (Siège social : Diégo-Suarez). — Nationalité française. — Genre d'affaires : comestibles et liquides.

Oswald et Cie (Siège social : 22. grosse bleichein, Hambourg. — Genre d'affaires : tissus, meubles, verroterie. — Succursales : Nossi-Bé, Helleville, Tananarive, Tuléar, Majunga.

Parr (Siège social : Vatomandry). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : toiles, liquides et articles indigènes, or et articles d'exportation. Représente la maison Oswald.

Payet-Toussaint (Siège social : Tamatave). — Nationalité française. — Genre d'affaires : toiles, liquides. — Succursale : Andevorante.

Porter Atiken (Siège social : Londres). Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : toiles, articles indigènes et de bazar. — Succursale : Vatomandry.

Prince et d'Etiveaux (Siège social : 34, rue de Provence. Paris). — Genre d'affaires : divers. — Succursale : Tananarive.

Procter, frères (Siège social : 22, Leadenhall, Londres). — Nationalité anglaise. — Genre d'affaires : tissus, liquides, or, exportation — Succursales : Tamatave, Tananarive, Finarantsoa, cercle de Betafo, Andevorante, Vatomandry, Mahanoro, Fort-Dauphin.

Robles et Cie (Siège social : Vatomandry). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : toiles, liquides, etc.

Rosiers (A.) (Siège social : Tuléar). — Nationalité française. — Genre d'affaires : importation, exportation, boissons, vins, tissus.

Rouvier et Fouquet (Siège social : Helleville (Nossi-Bé). — Nationalité française. — Genre d'affaires : achat et vente de toutes marchandises et tous produits. — Succursale ; Ananalave. — Représentant : Ed. Chaber, 17, rue Montevideo, à Marseille.

Maury et Pillidis (Siège social : Tuléar). — Nationalité française-grecque. — Genre d'affaires : boissons, tissus, produits divers.

Simon (Siège social : Sainte-Marie-de-Madagascar). — Nationalité française. — Genre d'affaires : consignation, commission.

Soost et Bradon (Siège social : Hambourg). — Nationalité allemande : Genre d'affaires : tous produits. Succursales : Fort-Dauphin, Finarantsoa, Betolo, Mananjary, Tuléar. — Représentant : Sohn.

Sutter et Cie (Siège social : Maevatanana). — Nationalité française. — Genre d'affaires : vins, divers.

Teng-Keng (Siège social : Diego-Suarez). — Nationalité chinoise. — Genre d'affaires : librairie, épicerie, articles chinois.

Tronchet et Cie (Siège social : Tamatave). Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : tissus, produits, divers. — Succursales : Fiaranantsoa, Ambositra, Maroantsetra, Ténérive, Mananjary, Fort-Dauphin.

Veckranges (Siège social : Tamatave). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : produits divers. — Succursale : Ténérive.

Wilson-Max (Siège social : Tananarive). — Nationalité mauricienne. — Genre d'affaires : articles de consommation et de transport de marchandises.
